

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.

Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

▲ LYON, au Bureau du Journal, rue des Célestins, n° 6, au 1er.

▲ PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMPE, directeur de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, n° 5, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVE-DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIER, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le dimanche. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 26 octobre 1844.

Nous avons dans notre numéro de mercredi dernier fait connaître les modifications apportées au tarif des douanes belges, constaté les pertes qui devaient en résulter pour les fabriques françaises et principalement pour celles de Lyon, Mulhouse et Rouen, les tissus de soie et de coton étant frappés par l'élévation des droits. Nous avons hautement désapprouvé la Belgique s'éloignant de plus en plus de la France, entrant plus profondément dans le système protecteur qui rend plus difficiles les relations commerciales et isole les peuples. Nous sommes convaincus qu'en cédant aux influences allemandes qui la poussent vers le zollverein et qui ont amené la conclusion du traité réciproque signé le 1^{er} septembre dernier, et dont nous aurons bientôt à nous occuper, la Belgique a méconnu ses véritables intérêts, non pas ceux du moment, mais ceux de l'avenir.

Toutefois, il importe de revenir sur le passé pour prouver que les événements qui s'accomplissent aujourd'hui sont naturels et logiques; les faits se déroulent tels qu'ils ont été prévus par les hommes éclairés depuis quatorze ans, et c'est à la misérable politique des conservateurs, à la couardise de la cour installée en 1830 sur les débris amoncelés par la révolution, qu'est due la politique actuelle de la Belgique.

Lorsqu'au bruit de l'insurrection parisienne, la Belgique se souleva et brisa les liens qui l'unissaient à la Hollande, un des premiers soins du gouvernement provisoire fut d'envoyer à Paris M. Gendebien, qui venait offrir la réunion de la Belgique à la France. La première pensée avait été toute de liberté; la Belgique secouait le joug, brisait les traités de 1815; la seconde, chez un peuple forcément voué à l'industrie, se porta sur les intérêts matériels. Il fallait à cette laborieuse nation un marché pour ses produits; la Hollande et les colonies néerlandaises allaient lui être fermées, il fallait lui ouvrir la France ou la pousser vers l'Allemagne. On n'en fit pas mystère au congrès, et dans la fameuse séance du 18 novembre, terminée par le vote de la proposition de M. de Celles qui proclamait l'indépendance belge, M. Lardinois, ne se laissant pas entraîner à un enthousiasme vaniteux, s'écria : « Je suis convaincu que les intérêts commerciaux et industriels réclament impérieusement notre réunion immédiate ou indirecte à la France. Ni l'agriculture ni les manufactures ne trouveront jamais l'emploi de leurs produits nombreux avec la Belgique circonscrite dans les limites actuelles. Par ces considérations et d'autres qu'il serait surabondant de vous présenter, j'avais rédigé la proposition de réunir la Belgique à la France. Je ne l'ai pas soumise à la décision de l'assemblée parce que je n'ai pas jugé le moment opportun pour la faire réussir. J'ajourne donc ma proposition, ou plutôt j'en abandonne la solution à la force des choses et à la sympathie des deux peuples. »

L'idée dominante est de constituer un état séparé; mais notre indépendance sera toujours subordonnée aux événements et à la volonté des grandes puissances qui nous environnent. S'il y avait eu possibilité de nous incorporer à la France, nous aurions joui de l'indépendance d'un grand état qui a la force de faire respec-

ter ses droits; nos besoins commerciaux et industriels pouvaient être satisfaits. Je dirai plus, la marche de la France assure les institutions les plus libérales; en elle encore on pourrait trouver le bonheur politique. La déclaration de l'indépendance ne peut pas emporter l'idée d'une exclusion absolue. »

Ainsi donc, dès ce jour, la question était nettement posée : la Belgique nous offrait une augmentation de territoire et de population, c'est-à-dire de force, et nous demandait en échange un marché pour ses produits qui allaient ajouter au bien-être général et donner à notre marine marchande une plus grande extension. Mais déjà la nouvelle cour était fixée à l'égard de la France sur le maintien des fatals traités de 1815, pour lesquels elle allait proclamer son respect; elle allait faire prédominer le principe de la non-intervention qu'elle violerait plus tard sans profit pour le pays. Elle voulait qu'il n'y eût rien de changé en Europe qu'une dynastie; elle était prête à acheter la reconnaissance de son avènement par tous les sacrifices; la peur d'un côté et de l'autre les intérêts sordides de quelques particuliers l'emportèrent. Déjà à la date du 18 novembre, la cour avait donné sa réponse à M. Gendebien; voilà pourquoi M. Lardinois s'en remettait à la force des événements pour réunir les deux peuples; la prétendue indépendance de la Belgique fut proclamée.

Quelques jours après, en janvier 1831, la cour refusait de nouveau la réunion de la Belgique à la France, rejetait l'offre de la couronne pour le duc de Nemours, puis, craignant de la voir poser sur la tête du duc de Leuchtemberg, recourait à des intrigues sans nom, abusait de la bonne foi et de l'influence de M. de Lœvestine pour ramener les esprits à la candidature de M. de Nemours, et, quand il était nommé roi des Belges, repoussait encore cette couronne.

Si jamais un peuple dut être froissé, humilié, ce fut certainement le peuple belge, que la cour et M. Sébastiani prenaient pour jouet. Mais les intérêts matériels se développaient; l'industrie et l'agriculture avaient pris un accroissement considérable en même temps que la population grandissait sur un sol trop étroit; un préfet anglais était roi des Belges, la fille du roi des Français était leur reine. Toutefois ces dernières considérations n'entraient pour rien dans les actes du cabinet; la proclamation de l'indépendance n'avait pas donné un marché à la Belgique, et il lui en fallait un. Les refus de la cour de France n'avaient pas changé la situation géographique des deux pays, et la Belgique, profitant de l'exemple de la Prusse, demanda l'union douanière, c'est-à-dire la réunion indirecte dont parlait M. Lardinois en 1830.

Dès 1836, des propositions avaient été faites par la Belgique à la France; les négociations traînèrent en longueur; peu à peu le cadre s'agrandit, et en 1841 il fut hautement question de l'union; la question ajournée fut soulevée de nouveau en 1842 avec plus de vivacité que jamais. L'opinion générale fut un moment que le ministère allait proposer une loi à la session suivante, qui approchait; on était alors au commencement de novembre. Alors eut lieu un fait des plus étranges et qui prouve bien quelle déplorable politique a été suivie depuis 1830. Le gouvernement cette fois voulait l'union, il avait donné deux fois mission à M. Rossi de l'étudier,

et deux fois le professeur avait conclu favorablement; mais si la peur politique avait empêché d'incorporer la Belgique, la peur industrielle allait empêcher l'union douanière. Des industriels s'assemblèrent chez des députés et protestèrent; des pétitions, des discours inconstitutionnels furent adressés au roi. Les organes ministériels qui avaient soutenu la mesure l'attaquèrent le lendemain pour la défendre de nouveau quelques jours après; en un mot, le pouvoir n'eut pas même le courage de son opinion; ce gouvernement prétendu de majorité recula devant une minorité imperceptible, dans laquelle se trouvaient quelques électeurs et quelques députés; il donna lui-même l'exemple de l'anarchie.

Tel est l'histoire de la question. Jouée tant de fois, la Belgique se tourne vers l'Allemagne, prête l'oreille aux propositions de la Prusse, imite la cour des Tuileries, met la pauvreté de sa diplomatie au service de petites haines qui confondent la cour et le peuple de France dans la même réprobation, accorde gratuitement au zollverein des faveurs que nous avons payées cher, en un mot se montre injuste pour forcer la France à l'union. C'est là une mauvaise politique; mais elle est malheureusement justifiée en partie par la déplorable conduite du gouvernement français.

Dans un prochain article nous examinerons le traité que la Belgique vient de conclure avec le zollverein, et qui, si la France n'y prend garde, amènera l'accession de la Belgique à l'union prussienne.

Afrique française.

Nous trouvons dans la correspondance de Toulon la lettre suivante, qui donne de nouveaux détails sur les opérations militaires qui ont lieu dans l'est de la régence et dont nous avons parlé :

Alger, 20 octobre 1844.

Je vous ai annoncé, le 10, que M. le maréchal-de-camp Comman, commandant la colonne expéditionnaire de l'Est, était venu se ravitailler à Dellys, pour se porter de nouveau contre les tribus insoumises des environs de cette place. Pendant qu'il recevait des vivres et des munitions d'Alger, il était informé que des rassemblements considérables se formaient dans l'intérieur.

La colonne, s'étant portée en avant, a rencontré l'ennemi le 18, à une quinzaine de lieues seulement de Dellys. La défection avait gagné quelques unes des tribus alliées, de sorte que nos troupes ont eu à lutter contre des forces très-considérables, 7 à 8,000 hommes environ. Ajoutez que l'ennemi occupait des positions très-avantageuses, qu'il avait fortifiées d'une manière vraiment surprenante. Les Kabyles, naturellement braves, se sont battus en désespérés et ont mis nos troupes dans l'obligation de déployer tout leur courage et toute leur ardeur pour les débarrasser. Ce n'est qu'à grand-peine que ce résultat a été obtenu après un combat sanglant. Mais une fois que nos troupes ont eu le dessus, elles ont pourchassé vigoureusement l'ennemi et ne l'ont abandonné que lorsqu'il a été en pleine déroute.

On nous assure que l'honneur de la journée revient en grande partie au colonel Saint-Arnaud, placé à la tête des troupes qui ont dû enlever d'assaut, sur des rochers presque à pic, les positions de l'ennemi.

Le bâtiment à vapeur le *Sphinx*, arrivé cette nuit de Dellys, a ramené 415 blessés, parmi lesquels on compte sept officiers. Vous ne serez pas étonné du grand nombre de nos blessés, quand vous saurez qu'une fraction seulement de la grande tribu des Flissas, qui, dans cette circonstance, a fait cause commune avec les populations insoumises des Beni-Djaal el Bondjotes, a eu 99 morts et près de 200 blessés.

Nous ne connaissons pas encore le chiffre des pertes éprouvées par les autres tribus, et c'est un espion qui nous a appris celles des Flissas.

Cette affaire est sans contredit l'une des plus sérieuses qui aient eu lieu en Algérie.

M. le maréchal-gouverneur a jugé sa présence nécessaire sur les lieux et il s'embarque ce soir pour Dellys avec un renfort de 4 bataillons. Troi-

FEUILLETON DU CENSEUR. — 27 OCTOBRE.

Voyage en Espagne.

La crainte que je devais avoir en voyageant dans cette saison était de manquer les combats de taureaux. Pour tromper ou exciter l'impatience des habitants de Madrid pendant l'hiver, on se contente ordinairement de leur déchaîner des *novillos*, c'est-à-dire des taureaux qui n'ont pas encore atteint l'âge de mort, et qui viennent essayer leurs cornes et leur furie dans des jeux préliminaires souvent plus périlleux que le combat à ouïe franche, car j'y ai vu tuer un homme. J'espérais tout au plus assister à quelques uns de ces amusements de l'enfance du Cid; aussi n'ai-je pas été peu surpris, lorsque, ce matin, Gomero, avec sa dignité accoutumée, m'a apporté le programme par lequel l'ayuntamiento vraiment excellentissime, annonce pour aujourd'hui une *corrida* solennelle de vrais taureaux de mort, issus des vaches les plus accréditées d'Espagne, de *las vacas mas acreditadas de Espana*. La course sera accompagnée d'une scène mythologique, dans laquelle Vulcain, au milieu de ses cyclopes, doit jouer le rôle de matador, aux yeux mêmes de son odieux rival, qui lui dispute la belle Léonore; le tout imaginé à la plus grande gloire de la majorité et du serment de S. M. la reine Isabelle II.

Je suis avide de voir ce peuple au milieu du carnage qu'on lui promet, car il est inimaginable que plusieurs hommes soient blessés. Non, je ne puis me figurer les yeux des anges du Prado attachés sur ce sable rougi; encore moins suis-je en état de comprendre ce qui se passera en moi.

Si je suis en ce moment la foule, est-ce véritablement pour l'étudier? O mensonge pédantesque!... L'étranger qui se vante intérieurement de la mansuétude de ses inclinations natives ne manque pas d'être toujours le premier à ces rendez-vous de meurtre. A cette nouvelle qu'à telle heure le sang du Minotaure va couler, l'homme païen se retrouve tout entier, en sursaut; il recule en un moment de trois mille ans en arrière; il éprouve au fond du cœur une joie sauvage de rentrer, pour une heure, dans son antre du Centaure.

Le cirque se remplit; on assure qu'il contient dix mille spectateurs. La loge de la reine est vide, mais son portrait la remplace, et les autorités politiques de Madrid, entourées d'un somptueux état-major, sont à leur poste. Deux cavaliers, vêtus entièrement de noir, avec le mantelet de Philippe II, s'avancent au pas. Ils s'arrêtent au bas de la loge de l'excellentissime chef politique; ils ôtent leur large chapeau, le remettent grave-

ment. Le gouvernement salue de son côté; après quoi, les cavaliers noirs disparaissent. Des milliers d'éventails s'agitent impatiemment.

L'essaim diapré des *bandilleros* se répand dans l'arène, en agitant ses banderoles de mille couleurs. Les deux *picadores*, natis d'Oviedo et de Valladolid, montés sur leurs chevaux, se placent, la lance en arrêt, des deux côtés de la barrière. Le costume de l'un est cramoiisi, avec de longues franges d'argent; celui de l'autre est azur, avec franges d'or. Un coup de trompette résonne, la barrière s'ouvre. Un énorme taureau noir s'élançait; il s'appelle *Mercenario* et porte au cou la devise céleste et rose. Il a les cornes longues et affilées, la tête grosse, l'œil allumé, les flancs immenses, les jambes trapues, la face sauvage. En trois bonds il est au milieu du cirque. La phalange des *bandilleros* se disperse. Le taureau se retourne; il aperçoit le cavalier qui porte azur et or; il se précipite. D'un coup de tête il soulève le cheval et l'homme; il les tient quelque temps suspendus et les fait rouler l'un sur l'autre. Il regarde l'homme étendu sous ses pieds; l'homme reste immobile et fait le mort; le taureau passe. Le cheval essaie le premier de se relever, il retombe sur le flanc; tous ses membres sont agités d'un tremblement convulsif qui se termine brusquement par la mort.

Le second cavalier, cramoiisi et argent, est déjà rejoint par la *bestia*; il s'avance au trot, la pointe de la lance baissée. Au moment où le taureau bondit, il lui enfonce dans le cou l'épée, qui laisse en criant dans la plaie une banderoles. Le taureau a riposté par un furieux coup de tête; il presse, il écrase les flancs du cheval contre la barrière; il fouille la profonde blessure, et sa longue corne disparaît dans la plaie. Le cheval et le cavalier sont encore debout; mais de la plaie monstrueuse on voit pendre les entrailles, ce qui n'empêche pas le cavalier de lancer sa monture. Dans ce mouvement, les entrailles se déroulent et traînent sur le sable; le cheval y embarrasse son pied, les arrache de ses flancs et continue sa marche désespérée. Les yeux immobiles des spectatrices soutiennent intrépidement cette vue; des ricanements éclatent : « Qu'on le remène au taureau ! (*al toro*) », c'est le cri qui part de mille bouches.

Le *picador* obéissant conduit une dernière fois au combat le pauvre cheval castillan, les yeux bandés, qui marche pas à pas avec la résignation d'un condamné. Cet assaut l'achève. Mais le *picador* ne se relève pas non plus, et son immobilité n'est pas feinte; il a reçu une blessure à la jambe dont il reste étourdi. On l'emporte évanoui à l'infirmerie. Le mouvement des éventails redouble; les crieurs profitent de ce moment d'intervalle pour offrir leurs rafraîchissements. « Qui veut de l'eau ? (*Quien quiere*

agua ?) » Car une soif fiévreuse commence à altérer les lèvres des jeunes filles et de tous ceux qui assistent pour la première fois à ce spectacle.

Un nouveau coup de trompette résonne. Le *matador* paraît; il porte dans sa main gauche le petit drapeau rouge déployé, dans sa main droite une longue épée. Dès que cet homme se montre, le taureau reconnaît que le moment tragique est arrivé pour lui. Les fausses attaques des *bandilleros* ne réussissent plus à le distraire; il cesse de bondir à l'aveugle, il ménage ses forces, il mesure, il médite ses coups, il s'attache à son adversaire. Placé à quatre pas du matador, il hésite entre le drapeau et l'épée, il menace tour à tour de l'un et l'autre; enfin il se décide, il baisse la tête et il se rue sur le drapeau. Le matador a choisi ce moment pour enfoncer l'épée; mais le taureau l'a secouée, il est parvenu à s'en débarrasser, et il la rejette au loin sur le sable, à la face de son adversaire; le matador va la relever et il recommence le duel. Cinq fois l'épée est entrée au vif, et cinq fois l'animal héroïque l'a rejetée dans l'arène. Les sifflements et les imprécations de la foule s'élèvent de tous côtés; une sorte de rage possède les spectateurs. Le matador sent qu'il faut en finir. Le taureau s'élançait encore, et cette fois l'épée tout entière disparaît d'une *buena y regular* dans sa vaste poitrine.

Rien de plus étrange que l'apaisement qui se fait aussitôt sentir dans les flots de la foule. Le grand cœur du taureau se montre jusqu'au dernier moment; il ne bondit plus, mais il ne recule pas. Tout transpercé de l'épée dont la poignée seule ressort, il continue de marcher en avant, il creuse la terre, il menace encore; on l'entoure, il fait tête de tous côtés; il finit par rencontrer un des chevaux morts; il s'arrête, il flaire le vaincu, il se couche sur le flanc, calme et ruminant, la tête droite, comme au milieu des fleurs, dans les prairies natales, au bord du Guadalquivir. Le matador l'épie par derrière; d'un coup de poignard il l'achève, dans l'attitude des bas-reliefs du dieu Mithra. Un attelage pacifique de six mules royalement harnachées entre dans le champ du carnage et entraîne sur le sable, au bruit des fanfares, le corps du héros. C'est une mort héroïque.

Le second taureau (son nom est *Peinado* et sa devise azur et blanche) s'élançait avec la même rage que le premier. Il est noir aussi, avec une raie blanche au poitrail; mais tout d'abord il montre un caractère entièrement opposé. Le *picador* l'attend fièrement; du premier coup il laisse sa lance engagée dans le poitrail. Au lieu de se précipiter, le taureau recule; une haine universelle s'élève de toutes les parties de l'amphithéâtre; le taureau recule encore, mais d'un bond de côté il a étendu traîtreusement sur le sable le cavalier à demi brisé et sa monture qui agonise.

bateaux à vapeur sont chargés du transport de ce qui ne doit souffrir aucun retard. On embarque sur divers bâtiments de commerce des vivres de toute espèce et des munitions, ainsi que des chevaux et des mulets. Enfin, le colonel Yussouf partira avec de la cavalerie; il doit aller rallier par terre la colonne expéditionnaire. Peut-être ces troupes pourront-elles se mettre en route ce soir encore.

Il paraît que Ben-Salem est à la tête des insurgés de l'Est. Un grand nombre de curieux assistaient cette nuit au débarquement de nos pauvres blessés, qui s'est effectué avec le plus grand ordre. Une heure s'était à peine écoulée depuis l'arrivée du bateau à vapeur le *Sphinx*, que l'administration faisait arriver à la marine les prolonges nécessaires au transport des blessés, ainsi que des brancards pour les plus malades, et des infirmiers et des hospitaliers de tout grade. Les officiers de santé étaient à leur poste, à l'hôpital du Dey, et à mesure que les blessés arrivaient, leurs blessures étaient visitées et pansées avec le plus grand soin. Installés aussitôt dans de bons lits de ce vaste établissement, ils sont l'objet de toute la sollicitude de l'administration et du nombreux personnel de santé qui y est attaché. Beaucoup de blessures sont graves, mais aucune n'est mortelle, nous assure-t-on.

Nous ignorons si nos pertes en tués ont été considérables.

Paris, le 24 octobre 1844.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Le retour du roi en France a fait reprendre plusieurs affaires suspendues à son départ. On s'est tout d'abord retrouvé en présence de la promotion des nouveaux pairs, et l'on s'est demandé si elle serait aussi étendue qu'on l'avait dit. On se rappelle qu'une liste fort longue de futurs élus a été publiée; le cabinet, disait-on, voulait enfin s'acquiescer de toutes ses promesses et payer toutes ses dettes. Il paraît qu'il n'en est plus ainsi aujourd'hui. Arrivé au dénouement, le cabinet s'est vu en présence de difficultés qui lui donnent sérieusement à réfléchir, et il hésite. Dans la prévision de la vivacité qu'auront les débats de la session prochaine, il craint de faire des nominations de pairs qui pourraient diminuer le chiffre ou modifier les sentiments de sa majorité au Palais-Bourbon. Il examine s'il ne serait pas plus prudent de substituer à la longue liste dressée depuis long-temps une promotion restreinte où ne figureraient aucun des membres de la chambre élective. Alors on se bornerait à des choix sans caractère politique, comme MM. de Praslin, de Rumigny, quelques administrateurs non députés, un ou deux membres de l'Institut, etc. Voilà, assure-t-on, ce que M. Guizot a imaginé comme la combinaison qui devait lui être la plus favorable, comme le meilleur moyen de tenir en haleine ses fidèles. L'espérance est un mobile puissant; quand on n'est pas sûr des gens, ce que l'on a de mieux à faire, c'est de continuer à leur promettre ce qui fait l'objet de leur ambition.

— On annonce que M. Arago prépare une brochure sur l'affaire de l'Ecole Polytechnique. On dit que c'est pour éviter le scandale que cette publication n'aurait pas manqué de produire, que le cabinet s'est décidé à renoncer aux projets de violence et d'exclusion qui avaient d'abord paru devoir l'emporter.

— Le roi et la famille royale sont arrivés hier soir à Saint-Cloud, où ils paraissent devoir séjourner jusque dans les premiers jours de décembre. Louis-Philippe se promène beaucoup tous les jours, et les jardins des Tuileries sont trop resserrés pour ses fréquentes excursions.

— Le doyen de la Faculté de Médecine de Paris vient de faire un voyage à Londres. Ce voyage avait un but tout scientifique: la création d'un nouveau musée à l'Ecole de Médecine, pour faire suite à la précieuse collection Dupuytren, ou plutôt pour la compléter. Cette collection nouvelle se composerait de pièces d'anatomie pathologique comparée. Hunter avait fondé à Londres un musée de ce genre, et M. le doyen devait le visiter avant de composer le sien.

— Les administrateurs de la Bibliothèque royale ont appelé du jugement qui les a condamnés dans l'affaire en restitution de la quittance de Molière. La cause est au rôle et viendra probablement cette semaine. On dit au Palais que c'est M^e Chaix-d'Est-ANGE qui plaidera contre la Bibliothèque.

— M. le lieutenant de vaisseau Besson, qui commandait le *Groënland*, est gravement indisposé. Cette circonstance seule retarde la convocation du conseil de guerre qui doit le juger.

Bulletin de la Bourse de Paris du 24 octobre 1844.

Cinq pour cent	118 45	Trois pour cent belge	657 50
Quatre et demi pour cent	107 25	Banque belge	1120 50
Quatre pour cent	82 25	Caisse Lafitte	5045 50
Trois pour cent	306 4		
Actions de la Banque	1475		
Obligations de Paris	98 50		
Rentes de Naples	105 3/4		
Etats romains	32 3/4		
Actions d'Espagne	0/0		
Cinq pour cent belge			

CHEMINS DE FER	
Paris à Rouen	1045
Paris à Orléans	1028 75
Rouen au Havre	770
Strasbourg à Bâle	280

Cette attaque perfide ne rétablit que pour un moment sa réputation. La nuée de gubèpes des *bandilleros* le harcèle. « Le feu ! le feu ! (*fuego!*) Les chiens ! (*los perros!*) » Ce cri passe de bouche en bouche. Les hommes à pied et les cavaliers tour à tour lui attachent au cou comme un collier de dards; ces dards portent des pièces d'artifice qui éclatent dans sa blessure.

Le taureau, effrayé, déchiré, ivre, rendu comme fou de fureur par ces explosions d'une mine qui lui labourait intérieurement les flancs, bondit sur lui-même. La sueur, l'écume, le feu, le sang, jaillissent de sa plaie et de ses naseaux; ses yeux s'allument comme des tisons sur sa face noire. Dans sa rage inexprimable, il s'élance sur les spectateurs, il franchit la barrière; il disparaît dans le corridor. Il s'élance de nouveau dans l'arène; un mugissement part de tout l'auditoire; l'âme du taureau a passé dans l'assemblée. Le mugissement humain de la foule se mêle à ses sifflets; les regards sanglants de tout le peuple poursuivent, écrasent, fascinent les regards furieux et désespérés de l'animal: il se fait pendant un moment un échange de l'âme d'un peuple et de l'âme d'un taureau. Impressions des temps anté-historiques! Jupiter à la tête de bœuf, Isis mugissante, centaures, lapithes, Pasiphaë, images qui naissent de cette vapeur de sueur et de sang que je respire!

A la fin, l'âme de colère de la foule entre dans le cœur du bucentaure et l'enivre. La honte mêlée à la douleur porte sa frénésie au comble; il se rue avec la même violence aveugle sur tout ce qu'il rencontre, sur un lambeau de papier, sur une écorce d'orange, sur un haillon, sur les cadavres des chevaux gisants qu'il a éventrés et qu'il fouille de nouveau lâchement. La trompette sonne, le matador paraît; il va droit à la bête furieuse. Devant les regards de l'homme la frénésie de l'animal se glace; il regarde un moment la pointe scintillante de l'épée, puis il en détourne lentement les yeux. Tout sanglant, il court autour de l'arène, il fuit, il demande grâce. « La demi-lune ! (*la media luna!*) » répond en mugissant la foule qui lui réserve une mort infâme. Un des *bandilleros* s'avance, armé d'un tranchant recourbé au bout d'une longue lance; par derrière, d'un seul coup, il tranche les jarrets du lâche. Le grand taureau supplie et tombe; il se traîne sur les genoux autour du cirque. A ce moment, une foule de spectateurs, emportés par la rage et le mépris, se précipitent dans l'arène; ils se ruent les uns les autres sur cette masse sanglante qu'ils enfourchent, et qui traîne encore pendant quelque temps ce fardeau de furieux, sous lequel elle finit par crouler et rester enseveli.

Ce qui avait précédé n'était qu'un prélude à l'entrée triomphale de Vulcain sur son char traîné par une vingtaine de cyclopes. Vulcain montrait

Les fonds anglais étant arrivés en hausse, la rente a ouvert au parquet et dans la coulisse à 82 25.

Pendant toute la bourse elle est restée entre 82 25 et 82 30, sans variations et sans affaires. Elle a fermé au parquet à 82 35.

A quatre heures, la rente était offerte à 82 32 1/2.

On lit dans le Journal du Loiret :

« La clémence de M. Guizot ne veut rien perdre: ce qu'elle lâche d'une main, elle se hâte de le reprendre de l'autre. Depuis quelques jours seulement, les prisons n'étaient plus au grand complet; il y restait quelques places, la clémence de M. Guizot vient d'y pourvoir. Notre excellent ami, M. Félix Pyat, vient de recevoir de la part de M. le procureur-général Hébert l'invitation (le mot est poli) de se rendre dans les dix jours au parquet de la cour royale de Paris, à l'effet d'exécuter la condamnation prononcée contre lui. M. Félix Pyat a donc dû quitter Vierzon, son pays natal, où il était allé rétablir sa santé encore aujourd'hui chancelante, pour se rendre à l'aimable invitation de M. le procureur-général Hébert. M. Pyat est arrivé hier à Orléans, où ses nombreux amis politiques et privés se sont empressés de le recevoir. On se rappelle que M. Félix Pyat a été condamné à six mois de prison pour avoir flagellé les palinodies, les platitudes et les lâchetés littéraires et politiques du prince des critiques. Que M. Félix Pyat n'habitait-il Blois? Il aurait pu, moyennant dix jours de prison et 25 f. d'amende, souffleter le prince des critiques, lui cracher au visage et l'assommer à coups de canne en présence de sa femme! Comme on le voit, autres lieux, autres tribunaux, autre pénalité surtout. »

Nous avons annoncé les premiers la protestation adressée par M. Affre à M. de Rambuteau pour être remise par lui au conseil municipal de Paris. Il s'agit du refus de l'allocation proposée en faveur de quelques uns des établissements fondés dans la capitale, dans un but prétendu de charité, par des congrégations religieuses. Ce refus a été voté à l'unanimité, sur les conclusions du rapport d'un de ses membres.

M. Affre, dans sa protestation qu'il a rendue publique, n'a rien rectifié, rien réfuté; les faits cités dans le rapport subsistent tout entiers, et ils ont d'autant plus de force, que le rapporteur est un conservateur très-prononcé. On ne peut donc l'accuser d'avoir parlé dans l'intention de flatter les chefs de son parti, qui font à l'opinion ultra-catholique les plus scandaleuses concessions.

On n'a publié que de courts extraits du rapport de M. Robinet. En voici d'autres :

« Les établissements qui sollicitent votre concours, disait le rapporteur, sont de plusieurs sortes. Les uns ne sont autre chose que des maisons d'éducation où se trouvent mêlés des enfants pauvres reçus à titre gratuit et d'autres qui paient pension. A ce revenu on ajoute le produit du travail des filles, qu'on a soin de garder jusqu'à 21 ans, en imposant aux parents de forts dédits en cas de reprise des sujets. Il y aura lieu d'examiner si ces pensions remplissent les conditions prescrites par la loi et sont surveillées régulièrement; elles ont un caractère de spéculation qui ne peut nous échapper. »

En effet, voici le modèle de dédit que souscrivent les parents lorsqu'ils confient leurs enfants, par exemple, à l'œuvre dite de la *Sainte Enfance de Marie* :

« Si la demoiselle *** (l'écolière) est retirée de chez M^{lle} *** (la supérieure) avant l'âge de 21 ans accomplis, M *** (le père) s'engage, à titre de clause pénale, à payer à M^{lle} *** (la supérieure) une somme de 400 fr. si le retrait a lieu avant l'âge de 15 ans accomplis; la somme sera de 600 fr. si le retrait a lieu de 15 à 18 ans; enfin elle sera de 700 fr. jusqu'à 21 ans. »

N'y a-t-il pas quelque chose d'odieux dans cette spéculation qui rend plus difficile le rachat des jeunes filles, soutiens possibles des familles pauvres, à mesure qu'elles deviennent plus capables d'un travail actif?

Le rapporteur signalait aussi les maisons d'apprentissage, dans lesquelles l'instruction n'est plus que secondaire. Dans quel esprit sont dirigés ces jeunes hommes? La vie de famille chez des maîtres honnêtes ne vaut-elle pas mieux?

Vient enfin la troisième classe d'établissements, celle des maisons de refuge. Voici ce que disait le rapporteur des maisons du Sacré-Cœur et des congrégations pour la propagation des *images religieuses* :

« Là, un latin inintelligible, marmotté toute la journée par de jeunes filles illettrées, tient souvent lieu d'instruction morale et d'exhortations pieuses. Là, les portraits élégants de quelques convertis modernes, saints fort équivoques, tiennent la place des tableaux vraiment religieux, qui pourraient avoir une heureuse influence sur de jeunes imaginations. En un mot, dans ces maisons, le culte extérieur a remplacé le culte intérieur. »

On pourrait se contenter de faire d'honnêtes femmes et des chré-

sous son manteau de pourpre une gravité toute castillane, inconnue dans Homère, et les cyclopes rajustaient le mieux qu'ils pouvaient leur grand œil au haut du front. Après une promenade héroïque, les ouvriers de Lemnos commencent à forger la lance du dieu au bruit de l'hymne de Riego. Au moment où, selon le programme royal, ils exécutaient ces dispositions, le plus affreux taureau qu'ait nourri les flancs de la Samothrace, et qui faisait le plus grand honneur à la devise blanche et or de D. Antonio de Palacio, se rue sur le cortège olympien. Le dieu s'élance en boitant de son char; les ouvriers se dispersent; le taureau se précipite sur le char, sur la forge, et il les met en éclats. Dans le désordre, un des cyclopes tombe, le taureau arrive sur lui, l'atteint, le frappe au front redoublé, du second coup il l'enterre dans le sable et se précipite ailleurs.

J'espère encore que, selon la feinte ordinaire, l'homme blessé va se relever, mais non: la triste phalange l'emporte inanimé dans la salle de l'extrême-onction. « *Es muerto* (il est mort) » me dit tranquillement mon voisin. Pas un regard ne se détourne de l'affreuse arène; on était trop occupé de savoir si le dieu allait tirer une prompte vengeance. Il tient à la main sa courte épée grecque; il marche gravement au-devant du taureau, se campe à trois pas, lui présente son manteau en guise d'étendard, le manque, redouble; l'épée tout entière est plongée jusqu'à la poignée. Le taureau reste debout, immobile; il semble enraciné sur ses quatre pieds d'airain; en un clin d'œil il tombe raide mort et renversé sur le dos. Un long applaudissement s'élève.

A peine les mules ont entraîné les cadavres, que l'on entend un bruit de castagnettes. La barrière s'ouvre de nouveau; il en sort un long cortège de danseurs et de danseuses, partagés en autant de groupes qu'il y a de provinces en Espagne. Chacun d'eux porte le costume d'une province: il y a des Basques aux longues tresses sur les épaules, des Valenciens, à moitié Arabes, avec la couverture en guise de burnous, des Catalans à la large ceinture bariolée, des Asturiens et des Galiciens au manteau sombre. Les plus riches, les plus brillants sont les Andalous, aux grands chapeaux, aux légères *alpargatas*, aux mille broderies entremêlées d'aiguillettes d'acier. Tous défilent avec pompe; le peuple les regarde avec orgueil. Sur le sol encore sanglant les danses recommencent; le fandango, le boléro, se balancent avec une monotonie entraînante; la *jota* argonnaise rappelle les nobles bachantes des vases antiques; de la nonchalance à la gravité, de la gravité à la langueur, à l'ivresse, à la défaillance de la passion, la danse parcourt tous les tons du génie espagnol. Il y a un moment qui a saisi l'assemblée: chaque danseur andalous se prosterner jusqu'à terre, comme pour cueillir des fleurs qu'il sème ensuite sur la tête de sa danseuse. Aussi-

tiennes avec des filles perdues; on veut en faire des saintes, on en fait des hypocrites.

La division est entre les réformistes d'Irlande, et c'est M. O'Connell qui en est la cause. Les griefs dont ils se plaignent en auront d'autant moins de chances pour être redressés, et il faudra s'en prendre à la manœuvre de l'agitateur, qui, nous le craignons, s'est fourvoyé cette fois.

« M. O'Connell rencontrera, dit le *Sun*, plus d'opposition qu'il ne s'attendait pour substituer le fédéralisme au rappel, et peut-être le prochain manifeste de Darrynane amènera-t-il sa renonciation à ce nouveau plan. Quant à nous, qui regardons une chose comme aussi impraticable que l'autre, nous ne sommes pas fâchés de voir l'esprit irlandais se partager entre trois sections de visionnaires: les partisans du parlement triennal, les partisans du fédéralisme et ceux du rappel absolu. La question deviendra moins alarmante qu'elle ne l'était l'année dernière, lors de tous les meetings-monstres. Le seul mal pouvant résulter de cette division sera que sir Robert Peel peut-être sera moins disposé à faire des concessions à un parti qu'il réprouvait affaibli. »

On écrit de Liegnitz le 15 octobre à la *Gazette universelle allemande* :

« Bien que plusieurs ouvriers aient été condamnés pour avoir pris part aux dernières émeutes et que d'autres aient été arrêtés, on remarque encore, sur certains points, des symptômes de mécontentement dans les districts des tisserands. Tout récemment, les vitres de la maison d'un fabricant ont été brisées parce qu'elles étaient faites du même verre précieux que celles qui avaient été brisées une première fois. Il est vrai que la garnison de Reichenbach, qui est dans notre voisinage, est une garantie contre cette nouvelle révolte. Toutefois, dans les conjonctures actuelles, il serait prudent de ne pas insulter par un luxe effréné à la misère des ouvriers. »

— On a mis en vente à Presbourg (Hongrie) une brochure sur la liberté de la presse, qui a été immédiatement saisie.

Tribunaux.

1^{er} CONSEIL DE GUERRE DE LA 7^e DIVISION MILITAIRE.

Présidence de M. le lieutenant-colonel de Bousingen.

TENTATIVE D'HOMICIDE VOLONTAIRE; COUPS ET BLESSURES.

Audience du 25 octobre 1844.

Un jeune soldat du 11^e régiment d'artillerie, en garnison à Valence, le sieur Hayotte (Jean-Baptiste), était traduit hier devant le conseil comme accusé de tentative de meurtre sur la personne de Lacroix (Claude François), canonnier au même régiment.

Voici un résumé des faits qui résultent des diverses pièces de l'instruction dont M. le greffier donne lecture :

Dans la soirée du 23 juillet dernier, Hayotte et Lacroix étaient gardes d'écurie au faubourg Saunière. Ayant abandonné leur poste entre huit et neuf heures du soir, ils entrèrent dans plusieurs cabarets qui se trouvent sur la route de Marseille et firent dans chacun d'eux les plus copieuses libations. Vers les trois heures du matin, Hayotte revint seul à l'écurie et alla se coucher furtivement, sans que personne s'en aperçût. Le matin, le maréchal des-logis de service, s'étant aperçu que Lacroix était absent, en demanda des nouvelles au canonnier Hayotte, camarade de ce dernier. « Nous avons été boire hier ensemble, répondit ce dernier; mais il m'a quitté, et je suis revenu seul. »

A un autre de ses camarades il répondit: « Hier, dans la nuit, nous avons été attaqués sur la route par des paysans; après m'être défait de mes adversaires, je me suis sauvé en toute hâte et je suis rentré. »

A un troisième il fait une nouvelle version d'après laquelle ils auraient été assaillis dans un cabaret par des individus qui voulaient leur empêcher de chanter; alors il se serait sauvé en se défendant et sans s'inquiéter de ses camarades.

Sur ces entrefaites arrive un paysan qui déclare qu'un canonnier, meurtri de coups de pierres, est gisant sur la route, au lieu dit le *Calvaire*. On y court et on ramène Lacroix dans un état vraiment déplorable; il était tout en sang, la mâchoire fracturée, couvert de meurtrissures, sans voix et presque sans vie. Par suite de ses blessures, ce malheureux a dû passer plusieurs semaines à l'hôpital.

La police cependant faisait des recherches pour découvrir les individus qui, d'après le récit d'Hayotte, avaient concouru à la perpétration du crime; mais bientôt Hayotte déclara lui-même que l'on avait tort de rechercher les bourgeois. C'est, dit-il, une affaire entre nous.

C'est par suite de ces faits que le canonnier Hayotte est traduit à la barre du conseil.

tôt après, il appuie sa tête penchée sur le revers de sa main, son coude sur l'épaule de l'Andalouse, et il reste immobile.

O silence, rêveries, méditation de l'amour, au soir d'un jour d'Andalousie, sous les étoiles de Grenade! quel poète les peindrait mieux? Je ne sais si ce détail fait partie ordinairement de cette sorte de danse, ou s'il fut improvisé; mais la grâce, la noblesse, l'amour, l'inspiration de ce seul mouvement saisissent à la fois les dix mille spectateurs. Ils se lèvent avec transports; des cris d'enthousiasme, et qui paraissent de l'âme, éclatent tels que je n'en avais pas entendus! Cette nation morcelée, qui se cherche vainement partout ailleurs, venait de se reconnaître, de se retrouver, de se réveiller, toute vive, dans une impression native de beauté et d'amour. Il n'y avait pas là un homme du peuple qui n'eût jamais senti jusqu'au fond cette poésie sans mots. Toutes les provinces de la vieille Espagne se retrouvaient confondues dans cet instant que rien ne peut rendre: unité, fraternité d'imagination. Un rapide éclair de bonheur jaillit de la multitude.

La conscience de nos peuples du Nord éclate dans le sentiment d'un principe, d'un droit acquis, dans l'acquiescement à un raisonnement. Mais un geste, un mouvement gracieux et indigène, une fleur que l'on relève d'une certaine manière, une attitude, un air de tête, voilà, pour les peuples de l'autre côté des Pyrénées, ce qui les fait rêver, penser; car ce geste, cette attitude, c'est pour eux un idiome universel qui nous échappe; c'est le souvenir de la province, de la bourgade; c'est l'amour, c'est la patrie, c'est la nation: mieux encore, c'est l'ensemble de tout cela, c'est la parole éternelle de toutes les Espagnes, vieilles et nouvelles.

Les taureaux et le carnage reparaissent; les danseurs escaladent l'ampitheatre; seulement, pour ce dernier jeu, la pointe tranchante des cornes est cachée dans une boule. A ce moment, attendu avec impatience par les *aficionados*, les *amateurs*, ce sont les spectateurs qui font le spectacle; les plus alertes, les plus jeunes se jettent en foule dans l'arène; ils se font un drapeau de leur manteau, et vont défier l'animal enroulé. On se heurte, on tombe, on fait le mort, on se relève meurtri ou brisé, on recommence, on laisse le taureau et on ne se lasse pas. Enfin, un troupeau de bœufs de labourage entre au bruit des clochettes suspendues à leur cou. A ce son rustique la guerre cesse; le taureau épuisé se retire; le cirque vomit la foule par eds trente bouches; l'ombre oblique envahit l'arène; la nuit est arrivée.

Je res et seul cloué à mon banc; tous mes membres sont brisés comme par la fièvre. Ce mélange de meurtre, de grâce, d'enchantement, de carnage, de danse, me laisse dans l'accablement et la stupeur. Je vois encore

Aux questions de M. le président, il répond : Le 23 juillet au soir, Lacroix et moi nous allâmes boire ensemble dans divers cabarets ; nous rentrâmes à l'écurie entre onze heures et minuit, et pendant le sommeil des gardes, nous primes chacun un cheval et allâmes galoper sur la grande route et dans les chemins de traverse qui y aboutissent. Comme nous étions ivres, nous tombâmes plusieurs fois, et nos chevaux finirent pas nous échapper. Je parvins cependant à ressaisir le mien, et sans m'inquiéter de ce qu'était devenu mon camarade, que je croyais d'ailleurs à quelque distance derrière moi, je rentrai et je me couchai. Il est donc probable que toutes les blessures de Lacroix proviennent d'une chute qu'il aura faite, et nullement de coups qui lui auraient été portés.

M. le président à Hayotte : Vous avez fait cette déclaration pendant l'instruction, mais auparavant vous avez fait deux versions différentes ; pourquoi cela ?

Hayotte : Parce qu'ayant pris avec Lacroix deux chevaux dans l'écurie, je ne voulais pas révéler ce fait, pour lequel j'aurais été puni.

D. Lorsque vous êtes rentré à l'écurie, personne ne s'en est-il aperçu ? — R. Non, je ne le crois pas ; la place de mon cheval est tout-à-fait à côté de la porte, et j'ai pu ainsi le ramener sans que personne l'ait remarqué.

D. Mais le cheval de votre camarade est revenu également à l'écurie : est-ce vous qui l'avez ramené ? — R. Non, il sera revenu tout seul.

D. Qui avait payé la dépense que vous aviez faite dans les divers cabarets ? — R. C'est moi ?

D. N'étiez-vous pas lié avec Lacroix ? — R. Oui ; il était du même pays que moi ; nous étions intimes.

D. Avez-vous eu quelque altercation avec lui ? — R. Non, aucune.

D. Lacroix avait-il de l'argent ? — R. Non.

D. En recevait-il quelquefois de ses parents ? — R. Je ne crois pas.

Le premier témoin qui est ensuite entendu est le sieur Lacroix. Ce militaire déclare comme le prévenu que le 23 juillet au soir il a bu avec Hayotte dans différents cabarets. Ensuite, dit-il, nous sommes allés prendre des chevaux à l'écurie, et nous avons été nous promener sur la route de Marseille.

M. le président : Racontez-nous les faits qui ont eu lieu : comment se fait-il que le lendemain on vous ait trouvé à demi mort sur la route de Marseille ?

Le témoin : Je n'en sais absolument rien, je ne me rappelle rien.

D. Pensez-vous avoir été frappé par Hayotte ? — R. Je ne sais pas du tout.

D. Croyez-vous que vos blessures soient le résultat d'une chute de cheval ? — R. C'est bien possible ; comme j'étais ivre, je me serais évanoui sur le coup.

D. Avez-vous eu quelque querelle avec Hayotte ? — R. Aucune.

D. Aviez-vous de l'argent au moment de l'événement ? — R. J'avais une pièce de 40 sous.

D. Lorsqu'on vous a relevé aviez-vous encore cet argent ? — R. Oui.

D. Vous connaissiez beaucoup Hayotte ? — R. Oui ; il est mon compatriote.

D. Ainsi vous ne pourriez expliquer d'aucune manière les coups qui vous auraient été portés par Hayotte ? — R. Cela me serait impossible ; il a toujours été pour moi un bon camarade.

On entend ensuite plusieurs témoins qui ne jettent aucun jour sur l'affaire ; ils ne déposent que de faits insignifiants.

M. le capitaine-rapporteur Bach soutient la prévention. Cet officier avoue que cette affaire est restée enveloppée d'une certaine obscurité, et que la culpabilité du prévenu n'est pas complètement démontrée par les faits de la cause. Aussi, dit-il, bien que, dans sa pensée, Hayotte soit l'auteur des blessures portées à Lacroix, il ne requiert pas l'application d'une peine sévère contre le prévenu. Si le prévenu pense qu'il est coupable, il pourra faire usage à son égard des circonstances atténuantes et prononcer simplement une peine correctionnelle.

M. Côte a présenté la défense du prévenu. Le défenseur, dans sa plaidoirie, a facilement fait justice du peu de charges qui s'élevaient contre son client ; aussi le conseil a répondu à l'unanimité que le prévenu n'était pas coupable d'homicide volontaire. Il a décidé également à la majorité de 6 voix contre 7 qu'il n'était pas coupable des blessures portées à Lacroix.

En conséquence, Hayotte a été complètement déchargé de l'accusation portée contre lui.

— Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel de Lyon a condamné à 15 mois d'emprisonnement le sieur Aimé Raffi, repris de justice, qui avait volé sa bourse à un nommé Kuff, Allemand, musicien ambulant.

ce sang, ces sourires, ces horribles blessures, ces odieuses agonies, le tressaillement du fandang, et l'Andalous qui s'arrête pour rêver ; j'entends ces mugissements et ces rêves ; je passe du cercle des Centaures du Dante au ciel du Koran. Jamais songe ne m'a porté si rapidement aux deux extrémités de l'infini.

Ce matin, je ne comprenais pas que les yeux des femmes espagnoles pussent s'arrêter sur cette arène ; en ce moment, il me semble qu'il n'est pas une héroïne de Calderon, de Lope de Véga, de Rojas, qui n'ait assisté au moins une fois à une corrida de novillos. C'est dans cet amusement qu'elles ont trempé de bonne heure leur âme tragique. La Chimène du Cid n'a-t-elle pas une goutte de sang de taureau dans le cœur ? Qui voudrait le jurer après avoir lu les romances ? On croit que cette férocité va mal avec l'amour ! Oui, avec l'amour de Florian, mais non avec celui de Calderon. Il n'est pas un amant passionné qui ne préférât cent fois voir la femme qu'il aime assister à ce carnage plutôt qu'à ces petites pièces d'infâmes, demi-obscènes, où nos grandes dames vont perdre non la pitié, mais la pudeur et la hauteur de l'âme.

Ce spectacle, si fortement enraciné dans les mœurs, n'est pas un amusement, c'est une institution. Elle tient au fonds même de l'esprit de ce peuple. Elle fortifie, elle endure, elle ne corrompt pas. Qui sait si les plus fortes qualités du peuple espagnol ne sont pas entretenues par l'émulation des toros, le sang-froid, la ténacité, l'héroïsme, le mépris de la mort ? Dans les légendes du Nord, Sigfried, pour être invincible, se baigne dans le sang du monstre.

Ni le souffle du midi, ni la galanterie des Maures, ni le régime monacal n'ont pu amollir l'Espagne depuis qu'elle reçoit l'éducation du Centaure. De combien de jeux dissolus ces jeux robustes ne l'ont-ils pas préservé ! Toujours le taureau a combattu avec elle. Ornez son front d'une devise d'argent et d'or ; il a vaincu Mahomet, Philippe II, Napoléon.

Quand l'Italie aurait quelques arriettes de moins, croit-on qu'elle aurait perdu beaucoup au change, si elle s'était trempée ainsi sans relâche dans le sang du Minotaure ? Pour moi, j'incline à penser qu'elle aurait déjà donné le coup de corne dans les entrailles de l'Autriche.

Si j'étais Espagnol, je me garderais bien de porter, au nom des subtilités nouvelles, la moindre atteinte à ces jeux héroïques. Je voudrais, au contraire, leur rendre tout leur lustre. Supprimez, comme quelques personnes vous le conseillent, les courses de taureaux, vous voilà aussitôt envahis par le théâtre étranger, le vaudeville, les propos à double sens, les fadeurs et les obscénités bourgeoises. Sans compter que le véritable art trouve infiniment mieux son compte dans le coup d'épée de Montès que dans tout cela, vous vous énervez et vous ne vous civilisez pas. Je n'entends jamais les étrangers inviter l'Espagne à se défaire de ses corridas sans penser à la fable du lion qui raccourcit ses ongles.

E. QUINET.
(Revue Indépendante.)

ATTENTAT A LA PUDEUR PAR UN PRÊTRE.

La session de la cour d'assises de la Seine a été remplie par des faits désolants d'immoralité. Six accusations de viol ou d'attentat à la pudeur ont été successivement déferées au jury, pendant que la police correctionnelle avait à juger deux affaires scandaleuses dans lesquelles étaient impliqués d'un côté onze hommes et de l'autre sept ou huit femmes.

Sur le même banc où s'est assis l'autre jour Bouvier, condamné aux travaux forcés à perpétuité pour attentat sur quatre de ses enfants, les gendarmes font asscoir le sieur Pezet, accusé d'attentat à la pudeur sans violence, mais aggravé par sa qualité de prêtre et d'instituteur, sur trois jeunes garçons. Pezet est venu à Paris très-jeune pour entrer au séminaire de Saint-Sulpice ; il a été ordonné prêtre, et en a rempli les fonctions jusqu'en 1835. Depuis cette époque, il a dirigé plusieurs externats et a été reçu comme professeur ou répétiteur dans plusieurs maisons d'éducation. Il était en dernier lieu à la tête d'un établissement qu'il avait fondé à Bercy sous le nom d'*Athénée des Familles*.

L'accusation le représente comme ayant commis différents attentats à la pudeur sur trois jeunes enfants de sept, de huit et de neuf ans.

A l'ouverture de l'audience, M. l'avocat-général Glandaz a requis le huis-clos.

Les témoins assignés à la requête du ministère public étaient au nombre de quatorze.

Les témoins assignés à la requête du prévenu, presque tous ecclésiastiques, étaient au nombre de vingt-quatre.

L'accusation a été soutenue par M. l'avocat général Glandaz.

La défense a été présentée par M^{re} Mathieu Bodet et Avond jeune. Les débats ont duré depuis dix heures jusqu'à six heures.

M. le président, ayant fait ouvrir les portes, a résumé les débats.

Le jury, après une heure de délibération, est revenu apportant une réponse affirmative sur cinq questions et négative sur la sixième. Une de ces questions est résolue à la simple majorité.

En conséquence, la cour condamne Pezet à huit années de travaux forcés, sans exposition.

Chronique.

Il a été fait à la liste des électeurs formant le collège du 1^{er} arrondissement électoral, publiée le 15 août dernier, et aux trois tableaux de rectifications, en date des 31 août, 15 et 30 septembre suivant, les additions, retranchements et rectifications desquels il résulte que la liste de ce collège comprend 1,725 électeurs.

— Les ouvriers qui travaillent aux conduits du gaz, à Vaise, ont découvert plusieurs tombeaux romains d'une parfaite conservation. Ces sarcophages n'étaient qu'à un mètre au-dessous du sol.

— Le plan parcellaire des immeubles dont l'acquisition est nécessaire pour le prolongement de la rue Imbert-Colomès est déposé au bureau de la voirie, à l'Hôtel-de-Ville, depuis le 24 octobre. Les réclamations qui pourraient être faites à ce sujet seront reçues pendant tout le temps que durera l'enquête, c'est-à-dire pendant l'espace d'un mois.

— Les habitants de la rue du Commerce ont adressé une pétition à M. le maire pour que cette rue fût éclairée au gaz. Loin d'avoir obtenu satisfaction, aujourd'hui, au lieu de deux lanternes à huile qui éclairaient cette rue, il n'en reste aucune.

Il serait urgent que l'autorité entendît les réclamations des pétitionnaires, car la rue dont il s'agit est dans un état affreux par suite de diverses constructions.

— Dimanche dernier, sur le chemin de fer de Saint-Etienne à la Loire, une rencontre a eu lieu avec choc entre la voiture venant de Roanne et celle partie de Saint-Etienne à midi pour Montbrison. L'un des chevaux qui remorquaient la première de ces deux voitures a été renversé et tué ; la voiture n'a presque pas éprouvé d'avarie, et un seul voyageur a été légèrement touché au front.

L'avant-train de la voiture en descente a été plus fortement endommagé ; cependant rien de fâcheux n'est arrivé aux voyageurs.

C'est au lieu appelé le *Maupas*, commune de la Fouillouse, que cette rencontre a eu lieu. Là, le chemin de fer est tracé en courbe, au rayon de 100 mètres ; il est encaissé entre une muraille qui le garantit du Furens et un rocher escarpé qui occupe le milieu de la courbe. Les conducteurs n'ont pu se voir qu'au moment même où ils sont arrivés en face l'un de l'autre.

— On écrit de Saint-Bonnet-de-Joux (Saône-et-Loire) :

« Il est bruit aux environs de quelques chiens hydrophobes répandus dans la campagne ; mais il n'en est encore résulté aucun accident fâcheux. Nous avons d'ailleurs dans le Charollais des sectateurs d'Hahnemann qui opèrent toute guérison rabieque par le traitement homœopathique. »

— Le nouvel hospice de Charolles, commencé depuis peu, est déjà, grâce au zèle des administrateurs et à l'activité de l'entreprise, aux trois quarts terminé. Il est assis à mi-côte de la ville, dans une belle position, bien aérée, ardoisé et orné d'une galerie qui sera une véritable galerie de santé pour les malades.

— M. Edgar Quinet, en ce moment à Charolles, achève les dernières pages de son livre sur l'Espagne.

— Samedi dernier, 19, la translation des détenus de Châlon-sur-Saône a eu lieu dans la prison neuve, place de la Liberté. Cette maison de détention est construite d'après le système cellulaire.

— Les assassinats se multiplient dans le département de l'Ardeche. On écrit de Privas, à la date du 23 octobre :

« Dimanche dernier, le nommé Contas, de la commune de Saint-Vincent-de-Barrès, et dont le frère a été condamné, il y a quelques années, aux travaux forcés à perpétuité, attendit sur un chemin public un habitant du même lieu avec lequel il avait eu quelque contestation d'intérêt devant M. le juge de paix du canton de Roche-la-Mouille, et lui tira presque à bout portant un coup de fusil qui l'étendit raide mort sur la place. Il prit tout aussitôt la fuite ; mais la gendarmerie ayant été mise sur ses traces, finit par découvrir son refuge. Il a été arrêté dans une grange, sous un tas de paille où il s'était caché. »

« Dans la nuit du 6 au 7 de ce mois, les nommés Moulin oncle, Moulin neveu, et le maître de ce dernier, sortirent d'un cabaret de Lachamp-Raphaël, où ils venaient de passer la soirée à boire dans un parfait accord, pour se rendre à leur domicile. Moulin neveu, ayant bientôt quitté son maître, courut attendre son oncle sur le chemin qu'il devait parcourir ; là, il lui asséna sur la tête un premier coup de hache qui l'étendit mort à ses pieds. L'assassin lui porta ensuite quatre autres coups du même instrument dont le corps de la victime porte les traces. Ce misérable a été immédiatement arrêté et conduit dans les prisons de Privas. »

« Ces jours derniers, le nommé Lesclauze, de la commune de Villeneuve-de-Berg, s'occupait à creuser une rigole destinée à recueillir les eaux pluviales et les conduire dans sa terre. Dans ce moment survint le nommé Pontal, qui lui enjoignit de cesser son travail. Lesclauze ne tint point compte de cette observation et se remit à l'ou-

vrage ; mais au même instant Pontal lui tire un coup de fusil dont plusieurs grains l'atteignent à la poitrine. Toutefois, on assure que sa blessure n'offre aucun danger pour sa vie.

» Dans le courant de la semaine dernière, les sieurs Rodier et Joachim, de la commune de Sanilhac, se retiraient chez eux, lorsqu'ils furent arrêtés par un individu armé d'un fusil à deux coups qui les contraignit à lui remettre l'argent dont ils étaient porteurs. »

Spectacles du 26 octobre 1844.

CÉLESTINS. — 1^{re} Les Ricochets ; 2^o Intermède de danse ; 3^o les Marocaines ; 4^o le Moyen le plus sûr ; 5^o la Tante Bazu.

Nouvelles diverses.

On lit dans la *Réforme* :

« Il y a quelques jours, la rue des Beaux-Arts a été le théâtre d'un grand scandale. Un vieillard pourchassait un prêtre en l'accablant d'invectives. « Cet infâme, disait-il, était le confesseur de ma femme ; il l'a séduite et rendue mère. Je viens de le convaincre » devant deux autres victimes de ses séductions, deux jeunes filles » qu'il a perdues... »

» Le prêtre, honteux, s'efforçait de fuir sans répliquer, mais les témoins de cette scène lui barraient le passage en l'accablant d'injures méritées ; des femmes et des enfants lui jetaient de la boue au visage.

» Certes, nous blâmons énergiquement de pareils actes ; mais si la justice officielle remplissait toujours ses devoirs contre les prêtres coupables, seraient-ils ainsi victimes de la justice populaire ? »

— Tous les journaux constatent l'accroissement des élèves dans les collèges. Le *Courrier de la Moselle* signale même un fait plus significatif. Voici ce qu'on lit dans ce journal :

« La rentrée des classes du collège royal de Metz a eu lieu hier. On nous assure que les élèves sont cette année extrêmement nombreux, et que parmi les nouveaux se trouvent un certain nombre d'anciens séminaristes qui viennent terminer leurs études dans les hautes classes de l'Université. Ce fait, que nous avons tout lieu de croire exact, est d'un bon augure pour l'issue de la lutte engagée entre l'Université et le parti ultramontain. »

— Le dernier éléphant qui a pris place au Jardin-des-Plantes de Paris nous a été envoyé par l'Angleterre, moyennant la promesse d'envoyer à Londres le premier lion qui nous viendrait d'Afrique. Nous ne savons si ce lion a été envoyé à la ménagerie royale d'outre-mer ; mais nos voisins, comme toujours, ont fait en cette circonstance une excellente affaire et une dupe. Cet éléphant est, en effet, d'une incorrigible méchanceté, et les gardiens sont obligés d'employer les mesures les plus sévères pour obtenir qu'il obéisse. Il a déjà tué plusieurs de ses cornacs, à Londres, et ces malheureux accidents sont peut-être ce qui a décidé les Anglais à nous envoyer cordialement un hôte aussi malfaisant.

— Le gouverneur-général de Moscou a fait publier un avis pour défendre aux fabricants de payer leurs ouvriers en marchandises sous peine d'être poursuivis avec rigueur.

— Le poète Tieck a reçu tout récemment une visite du roi de Prusse, sans en avoir été prévenu à l'avance ; il était déjà tard, et le poète se disposait à se mettre au lit, lorsque le roi entra chez lui. Pour le rassurer, le monarque lui fit remarquer qu'il se présentait sans cérémonie, en simple surout.

Nouvelles Etrangères.

ESPAGNE.

Les nouvelles d'Espagne vont devenir fort intéressantes ; car il n'est pas douteux que le gouvernement n'ait été placé par la coupable Christine, dans ce malheureux pays, sur une pente qui le mène rapidement à l'abîme.

La séance de la chambre des députés du 18 octobre sera mémorable dans l'histoire des entreprises audacieuses contre les libertés d'un peuple. Il n'y a pas eu encore de discussion ; mais on a présenté les modifications qu'on veut apporter à la constitution de 1837.

Les tribunes publiques et réservées étaient de bonne heure occupées par des curieux qui désiraient avoir connaissance du projet de réforme. Dans la tribune diplomatique on distinguait l'ambassadeur de France, les ministres d'Angleterre et de Naples, les chargés d'affaires de Belgique et de Danemarck, le duc de Glucksberg, M. Mercier, M. de Broglie (nous ne savons au juste quels peuvent être ces deux personnalités ; nous ne pensons pas que M. le duc de Broglie soit à Madrid) et M. Garnier-Pagès. Les six ministres, nous dit encore la correspondance générale, étaient présents.

Voici quelles sont les plus graves modifications qu'on propose d'apporter à la constitution :

Au titre I^{er}, on ajouterait : « Une loi déterminera les droits des étrangers qui obtiendront des lettres de naturalisation ou celles de droit de bourgeoisie. »

Dans l'article 2, on supprime ces mots : « La qualification des délits de la presse est exclusivement réservée au jury. »

Dans l'art. 4, on ajoute : « Les ecclésiastiques et militaires continueront à jouir de leurs privilèges, conformément à ce qui est réglé par la loi. »

L'article 11 se terminera ainsi : « La religion de la nation espagnole est la catholique, apostolique et romaine. L'Etat s'oblige à soutenir le culte et ses ministres. »

Au titre II, sur les cortès, il n'est proposé aucun changement.

Le sénat, au titre III, est modifié dans ses règlements organiques de la façon qui suit : « Un article déclarera illimité le nombre des sénateurs ; leur nomination appartiendra au roi. »

Ne pourront être sénateurs que ceux qui auront 30 ans, et qui feront partie des classes suivantes :

Les présidents des corps législatifs ; les sénateurs ou députés qui l'auront été trois fois, et qui posséderont, en outre, 30,000 réaux de rente, provenant de biens leur appartenant en propre, ou de traitements d'emplois qui ne peuvent être perdus sans une enquête, ou de retraite, ou de vétérance ; les ministres de la couronne ; les conseillers d'état ; les archevêques, évêques, grands d'Espagne, capitaines généraux de l'armée de terre et de mer, ambassadeurs, ministres plénipotentiaires, présidents des tribunaux supérieurs, juges ou procureurs du roi desdits tribunaux ; les grands de Castille qui jouissent de 60,000 réaux de rentes ; les personnes qui paient depuis plus d'un an 8,000 réaux de contributions et qui auront été sénateurs, députés ou alcades de localités dont la population est de 30,000 âmes ; les personnes qui auront rendu des services signalés.

Le sénat, indépendamment de ses fonctions législatives, exercera les fonctions judiciaires : 1^o lorsqu'il aura à juger les ministres en vertu d'acte d'accusation de la chambre des députés ; 2^o lorsqu'il devra connaître des délits contre la personne ou la dignité du roi ou contre la sûreté de l'Etat ; 3^o lorsqu'il jugera ses propres membres.

Au titre IV, sur la chambre des députés, l'art. 5 sera réformé ainsi : « Les députés seront élus pour cinq ans. »

Au titre V, on supprime l'article qui veut que les cortès se ré-

unissent en décembre si elles n'ont pas été convoquées par la couronne avant cette époque.

La permission des cortès pour que le roi contracte mariage n'est pas nécessaire. Le roi (ou la reine), avant de contracter mariage, en donnera connaissance aux cortès, à l'approbation desquelles il soumettra les stipulations et contrats matrimoniaux, qui devront être l'objet d'une loi.

Les personnes déclarées incapables de gouverner et qui auront agi de manière à mériter de perdre le droit à la couronne seront exclues de la succession par une loi.

Lorsque le roi sera mineur, le père ou la mère, ou, à leur défaut, le parent le plus proche, exercera la régence du temps de la minorité. Le régent exercera l'autorité royale. Le régent prêterait serment devant les cortès d'être fidèle au roi mineur, d'observer la constitution et les lois. Si les cortès n'étaient pas réunies, le régent

les convoquera immédiatement, et, en attendant, prêterait serment devant le conseil des ministres, en s'engageant à le renouveler devant les chambres réunies. S'il ne se trouvait personne à qui revint de droit l'exercice de la régence, les cortès nommeront une régence composée d'une, de trois ou de cinq personnes.

D'autres changements sont proposés, qui consistent en suppressions que nous ne sommes pas à même d'apprécier, n'ayant sous les yeux que les chiffres des articles supprimés. Ce projet a été lu au milieu d'un silence profond. Après la séance, deux députés de Séville ont donné leur démission.

La chambre s'est retirée dans ses bureaux pour nommer la commission qui examinera ce projet de loi.

Diverses personnes qui avaient assisté à la séance se demandaient pourquoi on n'avait pas présenté un projet de constitution tout nouveau, au lieu de lire les suppressions et les modifications

projetées. L'Eco del Comercio dit que la majorité des chambres repoussera ce projet de réforme. Tant pis!

Le gérant responsable, B. MURAT.

Théâtre des Singes, grande salle de la galerie de l'Argue.

M. CORVI a l'honneur de prévenir le public qu'il donnera pour la clôture, dimanche 27 et lundi 28 octobre, une représentation extraordinaire. On commencera à cinq heures et demie précises.

L'ODONTINE et l'ELIXIR ODONTALGIQUE, composés par un de nos plus habiles chimistes, ont une supériorité constatée sur les autres dentifrices. Dépôt chez tous les principaux parfumeurs, et à Lyon, chez M. Goudard neveu, négociant, place de l'Herberie, et Verdon-Pithoud, parfumeur, place des Terreaux; à Saint-Chamond, chez M. Thibaud, coiffeur.

VENTE AUX ENCHÈRES,

APRÈS DÉCÈS,

DES LIVRES, OBJETS MOBILIERS, BIJOUX ET ARGENTERIE

Dépendant de la succession de M. Mollard, qui était rentier à Lyon, rue des Célestins, 6, au 1^{er}.

Mardi cinq novembre 1844 et jours suivants, à onze heures du matin, il sera, au domicile sus-indiqué, procédé, par le ministère d'un commissaire-priseur, à la vente aux enchères de divers objets mobiliers, tels que meubles de salon en bois d'acajou, guéridon en même bois, table de jeu, console, lits garnis, écran, psyché, chiffonnière, secrétaire, glaces, pendules, buffet de salle, table à thé, cabaret en porcelaine anglaise et plateau, candélabres, bois de bibliothèque, télescope, boîte de pistolet et fusil de chasse, trousseau et linge à l'usage d'homme et de femme, plusieurs gravures et tableaux encadrés, etc.

Cette vente a lieu à la requête des héritiers bénéficiaires dudit M. Mollard, et en suite d'une ordonnance de M. le président du tribunal civil de Lyon.

Nota. — La vente commencera par les livres composant la bibliothèque ledit jour cinq novembre, à onze heures du matin; on trouvera une notice au bureau des commissaires-priseurs.

Il sera perçu cinq centimes par franc en sus du prix des adjudications, applicables aux frais.

Le mercredi vingt-sept du même mois de novembre, à onze heures du matin, dans la salle des ventes publiques, Port-du-Temple, 42, au 1^{er} étage, on vendra l'argenterie et les bijoux dépendant de ladite succession. (6469)

ÉTUDE DE M^{re} MORAND, NOTAIRE À LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, 17.

A VENDRE,

Par adjudication volontaire, en l'étude et par le ministère dudit M^{re} Morand, notaire, le mercredi 6 novembre, à dix heures du matin :

1^{re} UNE TERRE située à la Guillotière, lieu de Mon-Plaisir, en face de l'église, contenant 42 ares 92 centiares, confinée à l'orient par un chemin dit rue de l'Eglise, tendant de la route de Grenoble à la route d'Heyrieux;

2^{re} UNE AUTRE TERRE située au même lieu, contenant 45 ares 18 centiares, confinée à l'orient par la propriété de M. Santa;

3^{re} ET UN CLOS entouré de murs situé au même lieu, contenant 58 ares 79 centiares, confiné au nord par la terre qui vient d'être désignée au n^o 1.

Ces trois immeubles, par leur position aux abords de l'église de Mon-Plaisir, qui doit devenir le centre du village de ce nom, sont très-propres à recevoir des constructions qui seront d'un très-bon rapport.

S'adresser audit M^{re} Morand, dépositaire du cahier des charges et chargé de traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication. (40014)

ÉTUDE DE M^{re} VICTOR COSTE, NOTAIRE À LYON, RUE NEUVE, 7.

AVIS.

Les personnes qui auraient des réclamations à faire à M. Claude THOMAS qui était marchand de soies pour broderies et ensuite fabricant de satins-gazes, dont les magasins étaient, de l'an VII à l'an XI (1799 à 1805), à Lyon, rue Grenette, et plus tard, rue Buison, ou à ses héritiers, sont priés de s'adresser audit M^{re} Victor Coste, notaire, chargé de régler avec elles par M. Thomas fils et M. Duc, gendre de M. Claude Thomas. (9835)

ÉTUDE DE M^{re} LAVAL, NOTAIRE À LYON, RUE SAINT-PIERRE, 10

AVIS.

On désire vendre ou échanger contre UNE MAISON DE CAMPAGNE D'AGRÈMENT aux environs de Lyon, UNE MAISON située à Vaise, Grande-Rue, avec clos et carrière y attenants, du revenu actuel de 2,400 f.

Le prix se paiera partie en échange ou en argent et le surplus par le service d'une rente viagère de 2,000 f. sur deux têtes de 81 et 61 ans (mari et femme), réductible à 1,200 f. au premier décès.

S'adresser, pour de plus amples renseignements et pour traiter, audit notaire, dépositaire des titres de propriété. (9674)

ÉTUDE DE M^{re} SAIN, NOTAIRE À LYON, PLACE DE LA COMÉDIE, 2.

A louer ensemble ou séparément.

DEUX CHUTES D'EAU sur une rivière intarissable et d'un cours très-régulier, dont l'une d'une force supérieure, avec bâtiments vastes et propres à tous genres d'industrie, tissage d'étoffes, filature, moulinage, tréfilerie, forges, etc., situées à dix-huit kilomètres de Lyon, sur une grande route.

S'adresser audit M^{re} Sain, notaire à Lyon. (1525)

ÉTUDE DE M^{re} DEPLAÇE, NOTAIRE À LYON, PLACE D'ALBON, 2.

AVIS

On demande UNE MAISON de 40 à 60,000 f., dans les quartiers de Saint-Nizier et Saint-Bonaventure. S'adresser audit M^{re} Deplâce. (9966)

ÉTUDE DE M^{re} GALLAY, NOTAIRE À LYON, RUE LAFONT, 5.

A VENDRE.

UN HOTEL DE PREMIER ORDRE DANS UNE TRÈS-BELLE POSITION DE LYON.

Prix : 60,000 fr.

S'adresser audit M^{re} Gallay, notaire. (2179)

A VENDRE.

Fonds de Lingerie et Nouveautés, bien disposé, bien placé et bien achalandé. S'y adresser, grande rue Mercière, n. 49. (2189)

VENTE DE VINS.

HOSPICE DE BEAUJEU.

Le dimanche dix novembre 1844, à deux heures de relevée, il sera procédé à l'adjudication de 350 pièces ou 755 hectolitres des vins de la dernière récolte de l'hospice de Beaujeu.

L'adjudication aura lieu dans les bureaux de l'hospice.

S'adresser au secrétariat pour connaître le cahier des charges et conditions de la vente. (9572)

A VENDRE

UN BEAU CHATEAU

Quarante-un hectares quatre ares

DE TERRES, VIGNES, BOIS TAILLIS

ET DE HAUTE-FUTAIE, ATTENANT,

Appelé le château de CHANDIEU.

commune du même nom.

Il est situé sur un très-beau point de vue, ayant à côté bâtiment de fermier, se trouvant à l'embranchement de deux belles routes départementales, dont une tendante de Crémieu à Saint-Symphorien-d'Ozon, et l'autre de la Côte-Saint-André à Lyon, et éloigné de ce dernier lieu d'une heure et demie au plus en faisant le trajet en voiture.

S'adresser, pour les renseignements, à M. Boissonnet, notaire, audit lieu de Chandieu. (1515)

A VENDRE.

MAISON portant le n. 8, rue Paluy, à Rive-de-Gier, vis-à-vis le pont de pierre et près de la Grenette.

S'adresser à M. Berger aîné, écrivain et propriétaire, chargé de la vente du fonds de café Gandin, à la Grande-Croix, et d'un excellent fonds de boulanger situé près de Feloins, à Rive-de-Gier. (1530)

A rendre en gros ou en détail.

DIX MILLE MURIERS de deux mètres de hauteur et de 15 à 20 centimètres de rondur, tous greffés et en belle qualité.

S'adresser à M. Sermet, cafetier, place de l'Hôpital, n. 2. (2595)

A VENDRE.

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ d'un hectare environ, close de murs, et une jolie maison bourgeoise, le tout situé à Mon-Plaisir, chemin de Combe-Blanche. On facilitera pour le paiement.

S'adresser à M. Sermet, cafetier, place de l'Hôpital, n. 2, à Lyon. (2604)

A louer de suite, place Louis XVI, n. 10, aux Brotteaux.

UN APPARTEMENT

FRAICHEMENT DÉCORÉ.

S'adresser au portier. (1504)

ÉCOLE DE THÉORIE-PRATIQUE

POUR LA FABRICATION

DES ÉTOFFES DE SOIE,

Dirigée par J.-V. Jantet et Riton.

Petite rue des Feuillants, 4, à Lyon.

Cet établissement, dirigé jusqu'à ce jour par J.-V. JANTET, seul, et maintenant par J.-V. JANTET et RITON, se recommande toujours par les soins les plus assidus apportés à l'instruction des élèves. (2614)

Aux Amateurs des Beaux-Arts.

Le cabinet du sieur MUCCI, actuellement galerie de l'Hôtel-Dieu, 25, est ouvert tous les jours de neuf heures du matin à midi et de deux à neuf heures du soir.

L'artiste prévient le public qu'on le verra, dans son cabinet, travailler par lui-même les objets en verre et en cristal, tels que 1,000 mètres de verre de toute qualité qui sera rendu aussi fin que la soie, des vaisseaux, des chiens, des pipes, des plumes à écrire qui durent beaucoup d'années et quantité d'autres objets dont le détail serait trop long. La vue de ce travail amuse, étonne et instruit.

L'artiste fait aussi toute sortes d'instruments de physique avec beaucoup de facilité. Tous ces objets sont fabriqués sans moule ni outils.

Les personnes qui l'honoront de leur présence recevront gratis un objet de la valeur du prix d'entrée. L'artiste ne négligera rien pour satisfaire leur curiosité. Prix d'entrée : 50 centimes. (1531)

DÉPURATIF DU SANG.

LE SIROP CONCENTRÉ DE SALSEPAREILLE, préparé par QUET, pharmacien à LYON, est prescrit par les médecins comme éminemment dépuratif et sudorifique dans le traitement des Maladies secrètes, des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, rhumatismes, goute, et toutes acrétes ou vices du sang. Ce médicament, entièrement VÉGÉTAL, est peu coûteux, d'un emploi commode et d'un résultat certain.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, n. 51; à M. M. VOITURET, THOUY, M. BOUVIER, VIENNE, M. MARONIER, SAINTE-ETIENNE, M. PERRIER, le Puy, M. FARDY, Valence, M. DEJEAN, Romans, M. GENISSIEU, Montélimart, M. ROUX, tous pharmaciens. (8781)

COMPAGNIE D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE,

Autorisée par Ordonnance du Roi du 22 décembre 1819.

La Compagnie d'Assurances générales sur la vie, fondée en 1819, est la première établie en France. Son fonds social est entièrement réalisé. Ses capitaux s'élèvent à plus de vingt millions de francs, dont majeure partie est placée en immeubles.

La Compagnie, moyennant une prime annuelle, garantit le paiement d'un capital ou d'une rente exigible, lors du décès de l'assuré, au profit de ses héritiers ou d'une personne désignée.

La Compagnie reçoit des capitaux pour servir des rentes viagères sur une ou plusieurs têtes. L'assurance est fixée pour chaque âge.

EXTRAIT DE LA TABLE SUR UNE TÊTE.

8 fr. 40 c.	pour cent	à 55 ans.
9	51	à 60
10	68	à 65
12	»	à 70
14	89	à 80

Les bureaux sont, à Lyon, chez M. Ed. REVEIL, rue Neuve de la Préfecture, n. 1.

(7604)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, 23.

DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismes, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix : 5 fr. le flacon.

Dépôt à St-Etienne, à la pharmacie Chermeson, rue de la Comédie; à Marseille, M. Fabre, phar., sur le port. (8149)

AUTOMATES.

PASSAGE DE L'HOTEL-DIEU, 55.

On admire en ce moment, au passage de l'Hôtel-Dieu, n. 55, des milliers d'automates mouvants, nous allons dire presque vivants, tant il y a de vérité dans leurs poses, leurs gestes, leurs figures, et jusque dans la direction de leurs yeux, dans le froncement de leurs lèvres et de leur front. C'est une ravissante galerie en miniature, où tous les états de la vie, tous les détails qu'une longue observation peut rassembler sont représentés, tout cela avec une délicatesse de travail et de talent la plus exquise. Si vous ajoutez à cela le panorama animé de Francfort-sur-le-Mein, de Constantinople, du mont Saint-Bernard, de Milan et de l'intérieur de la belle cathédrale, de Sainte-Hélène et du mont Vésuve, vous vous croyez un instant transporté dans la réalité en voyant les hommes et les objets se mouvoir et s'agiter autour de vous. Le voyageur, en face d'un pareil spectacle, reconnaît ce qu'il a vu, et celui qui n'a point quitté sa patrie peut se faire, au moyen de cet ingénieux mécanisme, une idée exacte des choses et des lieux. (1529)

FRANCE, ITALIE, SICILE ET MALTE.

PAQUEBOTS À VAPEUR NAPOLITAINS.



Départs réguliers de Marseille les 9, 19 et 29 de chaque mois pour Gènes, Livourne, Civita-Vecchia, Naples, Syracuse et Malte.

La Marie-Christine, de la force

de 180 chevaux,

Partira le 9 de chaque mois.

Le Mongibello, de la force de 250

chevaux,

Partira le 19 de chaque mois.

Le François-Premier, de la force

de 160 chevaux,

Partira le 29 de chaque mois.

A dater de ce jour, L'HERCULANUM partira les 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ces voyages supplémentaires n'apportent aucun changement dans les départs réguliers, qui continueront à avoir lieu les 9, 19 et 29 de chaque mois.

Pour fret et passage, s'adresser à MM. Claude Clerc et Co, directeurs, à Marseille, ou au bureau de l'administration, rue Canebière, 40. (7267)

AVIS.

On désire trouver à Lyon un établissement médical, ou, de préférence, une clientèle de médecin à céder. S'adresser à M. Roux, grande rue Mercière, n. 59. (1528)

Avis aux Voyageurs.

L'hôtel de L'ECU DE FRANCE, situé à Trévoux, est tenu par M. CAMILLE MAZOUZIER, pâtissier-traiteur. Cet hôtel, fermé depuis quelque temps, s'est ouvert le 1^{er} de ce mois, et offrira toute sécurité à ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance. — Pension, table d'hôte, écurie et remise. (2609)

M. CHAMBARD,

dentiste,

Rue Saint-Côme, 4, à Lyon,

Vient de joindre à son moyen curatif de la carie des dents un nouveau procédé pour les EMBAUIMER après leur guérison, et pour généraliser l'emploi de son Elixir Balsamique Odontalgique, le prix des flacons sera diminué de 20 p. 0/0. (8107)

Ateliers de POYR et Co.

Rue Jarente, n. 10, quartier Perrache, à Lyon.

Grand assortiment de fourneaux de cuisine économiques, tant portatifs que maçonnés.

Calorifères en tous genres, pour grands établissements, chauffages particuliers, cafés et restaurants.

Cheminées et grilles pour salons dans tous les prix. Escaliers en fer et fonte pour magasins et salons de café.

Cette maison, connue pour apporter les plus grands soins et la plus grande solidité à ses produits, se recommande aussi aux acheteurs par la modération de ses prix. (2605)

MÉDAILLE D'HONNEUR DE L'ACADÉMIE DE L'INDUSTRIE.

BANDAGE HERNIAIRE

A PELOTE MÉCANIQUE

SANS SOUS-CUISSE.

Approuvé par la Société de Médecine de Lyon, et reconnu supérieur à tous ceux inventés jusqu'à ce jour.

Le mécanisme de ce bandage a pour but de fixer la pelote sur l'anneau de la hernie inguinale ou crurale, sans qu'elle puisse être déplacée par aucune position du corps, qu'elle ne gêne dans aucun de ses mouvements.

Se vend chez les inventeurs et seuls propriétaires, MM. GOLAY père et fils, mécaniciens-orthopédistes et bandagistes, rue de Puzy, 11. (1524)

SIROP PECTORAL DE MACORS,

Pharmacien à Lyon, rue Saint-Jean, 50,

Préparé au Mou de Veau.

Ce sirop convient dans les toux d'irritation, les rhumes, les extinctions de voix, la grippe, les crachements de sang. On ne saurait trop le recommander pendant les saisons froides, humides et pluvieuses. Une seule topette de ce sirop prise convenablement dans les vingt-quatre heures guérit le rhume récent et calme de suite l'irritation de la gorge et de la poitrine. — Il y a des rouleaux de 1 f. 50 c. et de 5 f. Il sera fait une remise de 20 p. 0/0 par six rouleaux pris à la fois. (9094)

Maladies de Poitrine.

On recommande l'emploi Sirop du pectoral de mou de veau aux personnes atteintes de rhumes, catarrhes, coqueluches, asthmes, et dans toutes les irritations de poitrine.

D'un goût agréable et d'un usage très-facile, ce sirop calme promptement la toux, facilite la respiration, détruit l'irritation. Il se vend par flacons de 3 fr. et de 1 fr. 50 c., avec un prospectus, à la pharmacie Macors, à Lyon, rue Saint-Jean, n. 50. (9092)

On y trouve également la Pâte pectorale de mou de veau. Le prix de la boîte de 150 grammes est de 1 fr. 20 c.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURS Y FILS,

Rue Poulaiterie, 19.